



PRÉFET DU MORBIHAN

Vannes, le 28 juin 2018

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Eau, Nature et Biodiversité
Unité Nature, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Sébastien GUILLARD
Tél. : 02 56 63 74 93
sebastien.guillard@morbihan.gouv.fr

Note à :
DDTM/SUH/ACFADS

Objet : Commune de l'Île-aux-Moines. Permis d'aménager PA05608718Y0003
Vos réf : votre consultation du 2 mai 2018
Nos réf : nfc_2018_183
PJ : -

Vous m'avez fait parvenir pour avis un dossier de permis d'aménager concernant l'aménagement d'un sentier SPPL sur la commune de l'Île-aux-Moines.

Le projet se situe dans le site Natura 2000 « Golfe du Morbihan, Côte ouest de Rhuy » (Zone de Conservation Spéciale FR5300029) à proximité du site « Golfe du Morbihan » (Zone de Protection Spéciale FR5310086) et en site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930. Le projet est donc soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

La directive européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvages à l'origine du réseau Natura 2000 vise à maintenir ou à rétablir un état de conservation favorable des habitats naturels. Le dossier tel que proposé conduit à supprimer 78 m² d'habitat d'intérêt communautaire de « landes sèches européennes » (habitat générique non décliné) peu représentées à l'échelle du golfe (1,14 % de la superficie du site selon le Formulaire Standard de Données du site) pour en restaurer 53 m² par fermeture des sentes. Même si ce différentiel n'est pas de nature à porter atteinte de façon significative à la conservation de cet habitat ayant justifié le classement en site Natura 2000, il peut être noté que le projet ne s'inscrit pas dans la stratégie prioritaire d'évitement de l'impact sur le milieu naturel (séquence « Éviter, Réduire, Compenser »). Les solutions d'évitement exposées par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Bretagne lors de l'instruction de la demande de dérogation espèces protégées auraient permis d'éviter l'impact sur l'habitat d'intérêt communautaire et sur l'espèce protégée elle-même (*Asphodelus macrocarpus* subsp. *arrondeaui* (J.Lloyd) Rivas Mart., 2002). Le choix de maintenir ce tracé doit donc être accompagné des mesures suivantes :

- modification de la position du portillon situé pointe sud de la parcelle cadastrée section E n°279 de façon à le décaler hors habitat d'intérêt communautaire (cf. annexe 1).
- griffage des parties actuellement en espaces de circulation (sentes à fermer) et destinées à redevenir naturelles pour briser la couche dure de surface et favoriser le développement des stocks de graines contenus dans le sol.
- suivi de la mesure précédente selon la méthode des suivis photographiques (cf. annexe 2) pendant une période de 5 ans minimum (suivis à transmettre au SENB). La détermination de l'habitat élémentaire de la lande conduira à déterminer la période de suivi (la phénologie de l'habitat élémentaire concerné peut conduire à devoir déterminer deux périodes de suivi par an).

Sous réserve de prise en compte de ces éléments, un avis favorable est émis.

Pour le chef du Service Eau Nature et
Biodiversité
L'adjointe au chef de Service

Frédérique ROGER-BUYS

annexe 1 :

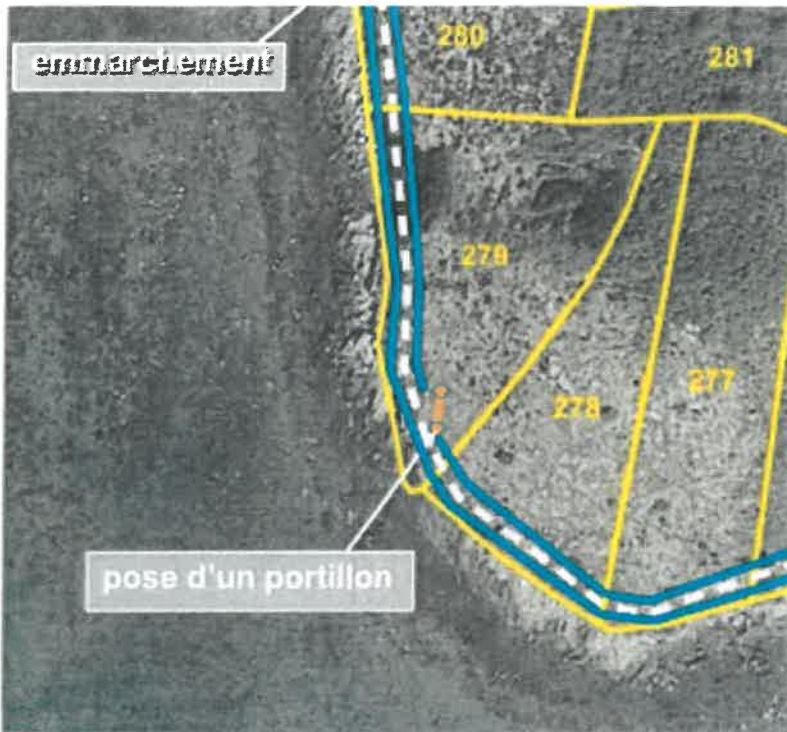


Illustration 1: Position actuelle du portillon

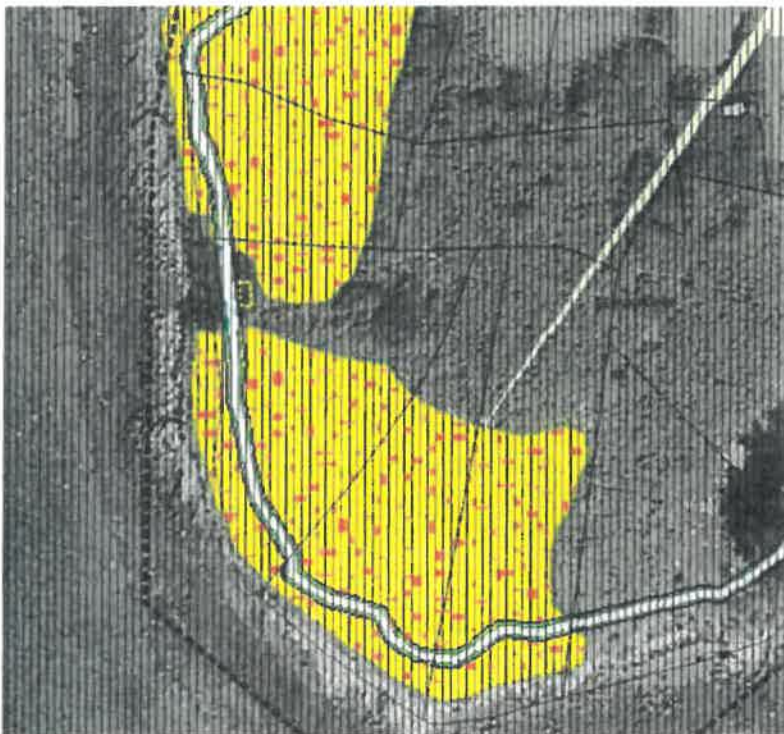


Illustration 2: Position modifiée du portillon (polygone tiretés jaune)

Annexe 2 : (3 pages)

Fiche n° 8 : La méthode des suivis photographiques

Suivis applicables
pour toutes les
échelles

Champs d'application :

- **Objet d'étude** : méthode de suivi utilisable pour tous les objets d'étude (sites, parcelles, ensembles d'habitats, populations d'espèces végétales)
- **Objectif recherché** :
 - suivi de la répartition des habitats
 - suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats
 - suivi des impacts des mesures de gestion sur les habitats
 - suivi de l'évolution de l'état de conservation des populations d'espèces
 - suivi des impacts des mesures de gestion sur les populations d'espèces
- **Type de végétation** : méthode adaptée pour l'ensemble des habitats et des espèces végétales
- **Paramètres étudiés** :
 - occupation de l'espace et dynamique spatiale des habitats et des espèces par comparaison diachronique de clichés photographiques

Principe général :

Les diverses méthodes de suivi décrites précédemment permettent d'évaluer la structure de la végétation, la composition floristique à différentes échelles et selon des moyens en temps, en matériel et en compétences écologiques variables. Il existe cependant une autre technique simple qui permet de visualiser clairement les changements de physionomie du milieu et qui viendra utilement compléter toutes les méthodes décrites précédemment : c'est la photographie.

Cette méthode consiste à réaliser des photographies d'habitats ou d'espèces illustrant une pratique agricole, une mesure de gestion ou tout simplement la dynamique d'un milieu.

Cependant si l'on veut pouvoir comparer les clichés d'une année sur l'autre, on se doit de respecter un certain nombre de règles élémentaires :

➤ Repérage de la zone de suivi

Pour cela il convient de rechercher les éléments représentatifs du milieu que l'on veut suivre. Dans les secteurs gérés, le suivi photographique se portera évidemment sur la zone fauchée, pâturée, étrepée, etc, et sur la zone considérée comme "témoin".

➤ Des conditions de prise de vue identique

⇒ garder la même date de la photo afin d'avoir toujours le même stade d'avancement de la végétation (de préférence en milieu ou fin de stade de développement)

⇒ conserver l'heure de prise de vue afin d'éviter les phénomènes d'ombrages en cas d'ensoleillement

⇒ garder une certaine similitude dans les conditions météorologiques

➤ Une prise de vue et un cadrage identique

La prise de vue correspond à l'endroit précis d'où l'on prend la photographie ; le cadrage est quant à lui déterminé par l'orientation de l'appareil et par l'objectif.

Tout décalage dans la photographie entraîne obligatoirement un déplacement des éléments caractéristiques rendant difficile la comparaison.

Ainsi, il est indispensable d'identifier sur le terrain des éléments de la végétation ou de l'environnement immédiat qui serviront de repères fixes (arbres ou bosquets caractéristiques, barrières, ponts, etc.). Il est également possible de cadrer les photos en plantant sur le terrain des repères visuels matérialisant les quatre coins de la photographie. De cette manière, les angles de vues seront identiques.

De plus, afin de respecter le même cadrage d'une année sur l'autre, il est conseillé de conserver le même appareil photo, de même que la focale de l'objectif.

Outils nécessaires :

- Matériels nécessaires : appareil photographique de type numérique ou argentique.
- L'utilisation de repères permanents peut s'avérer intéressant afin de matérialiser la fenêtre de prise de vue.
- Dans le cadre d'un suivi photographique extrêmement précis d'une population d'espèces végétales, l'appareillage photographique peut être fixé sur un support mobile à l'endroit exact du suivi (fiche n° 7 : la cartographie fine d'espèces au sein de carrés permanents)

Echantillonnage / périodicité du suivi :

La stratégie d'échantillonnage

Type d'échantillonnage

- Pas d'échantillonnage particulier.

Localisation des suivis

- La méthode de suivi pourra être appliquée sur certains secteurs du site d'étude en fonction des objectifs du suivi.

Nombre et taille des échantillons

- Une photographie doit être réalisée pour chaque objet suivi.
- La taille de l'échantillon, donc de la prise de vue, dépend de l'objet d'étude. Il sera évidemment différent si l'on désire suivre l'évolution d'un habitat ou d'une espèce.

La durée, la période et la périodicité du suivi

Durée du suivi

- Pour le suivi photographique d'un habitat ou d'un groupement d'habitats, étant donné les paramètres suivis (occupation de l'espace et de la dynamique spatiale des habitats), la durée du suivi n'est pas limitée dans le temps. Plus la durée du suivi sera longue, plus la comparaison des différents clichés apportera de précieuses informations quant à l'évolution de la dynamique des habitats et la pertinence des pratiques agro-pastorales et des mesures de gestion.
- Pour un suivi photographique concernant des espèces végétales, la durée dépendra fortement de la dynamique des espèces présentes. Cependant, un minimum de 4-5 ans de suivi est absolument nécessaire afin d'interpréter correctement les résultats. Plus la durée de suivi est longue, plus les variations inter-annuelles des résultats dues aux aléas climatiques sont faibles (cf III-3.3 a).

Période du suivi

- La période du suivi est directement liée au type de milieu concerné (cf III-3.3.b).
- Dans le cadre de photographies impliquant des milieux variés, les périodes de prise de vue peuvent être différentes (ex: les milieux dunaires au printemps, les milieux prairiaux humides en été et les végétations de ceintures d'étang à la fin de l'été).

Périodicité du suivi

- Selon la vitesse des processus dynamiques et l'échelle de travail, les modifications de physionomie des groupements végétaux ne sont généralement visibles qu'au bout de plusieurs années. Le pas de temps peut donc être important pour percevoir d'éventuels changements.
- Cependant, la facilité de mise en œuvre du suivi permet sa réalisation selon une fréquence annuelle. Cela permettra la visualisation des différentes étapes de modifications des habitats. Dans des milieux à forte dynamique, un suivi bisannuel peut être recommandé (cf III-3.3 c).

Mode de traitement des données :

Traitement photographique des données

- Comparaison diachronique de clichés photographiques (*Figure 26*)

Ce mode de traitement des clichés photographiques implique préalablement un rigoureux classement et légendage des photos.

Compétences nécessaires :

Compétences botaniques requises : * * * * *

Commentaires :

Les suivis photographiques représentent une méthode simple, peu coûteuse, ne nécessitant pas de connaissances botaniques pointues afin de suivre l'évolution des formations végétales.

Cette méthode, pouvant être utilisée en complément de toutes les techniques de suivi (relevés phytosociologiques, carrés permanents, etc.), se révélera particulièrement intéressante en préalable de mesures de gestion afin de constituer un excellent "état zéro" visuel.

Documents de références :

- CHERRIERE K., 1997 - Méthodes de suivi de la végétation - Proposition d'un protocole d'étude de l'impact du pâturage sur la végétation dans les sites protégés. Fédération des Parcs Naturels de France, Institut National Agronomique Paris-Grignon. 62 p.
- DUPIEUX N., 1998 - La gestion conservatoire des tourbières de France - Premiers éléments scientifiques et techniques. Programme Life-Nature "tourbière de France, Espaces Naturels de France. 244 p.
- GESLIN J., ZAMBETTAKIS C., 2003 - Suivi botanique et phyto-écologique du marais du Grand-Hazé : troisième année. Conservatoire Botanique National de Brest, Antenne de Basse Normandie, 38 p.
- MULLER F. et al., 2002 - Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches. Espaces Naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature "Protection des pelouses sèches relictuelles de France", 132 p.